

APPEL AUX CANDIDATURES EN DAB+ DANS LA ZONE DE MARSEILLE

(décision n° 2018-781 du 24 octobre 2018)

Liste des candidats sélectionnés

Dans le cadre de la procédure d'appel aux candidatures du 24 octobre 2018, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, réuni le 20 novembre 2019, a décidé de sélectionner les candidatures de Radio Orient sur l'allotissement étendu de Marseille (en remplacement de France Maghreb 2) et de Phare FM sur un allotissement local de Marseille (en remplacement de Radio Orient) et de confirmer la sélection des autres candidats qu'il avait opérée le 24 juillet 2019 sur ces allotissements :

Allotissement n° 1 – Marseille étendu	
2018 PMN A016	Dialogue RCF
2018 PMN B014	Tic Tac Radio
2018 PMN B023	Dici Radio
2018 PMN B031	Radio Star
2018 PMN D003	Radio Orient
2018 PMN D005	Chante France
2018 PMN D016	Melody
2018 PMN D019	Crooner Radio
2018 PMN D028	Virage Radio
2018 PMN D029	Génération
2018 PMN D033	OKLM Radio
2018 PMN E001	Sud Radio
Service public	France Bleu Provence (réservation prioritaire)

Allotissement n° 5 - Marseille local*	
2018 PMN C002	NRJ Marseille
2018 PMN C004	Chérie FM Marseille
2018 PMN C006	Nostalgie Provence
2018 PMN D007	Topaz Radio
2018 PMN D010	Paname
2018 PMN D020	Phare FM
2018 PMN D031	Radio Pitchoun
Service public	RFI

* Composition du multiplex donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée lors de la délivrance des autorisations. Par ailleurs, sur l'allotissement n° 5 Marseille local, quatre radios bénéficient déjà d'une autorisation : Radio Gazelle, Alta Frequenza, Tonic Radio et Antinea Radio.